



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 113-21 C

Objet : RD - Approbation du schéma directeur des sites naturels touristiques

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 113-21 C

objet **RD - Approbation du schéma directeur des sites naturels touristiques**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que la démarche de définition d'un schéma directeur des sites naturels touristiques répond à la volonté d'accompagner les communes dans l'accueil des touristes de manière durable et apaisée. En effet, si la fréquentation touristique constitue un atout pour le territoire, elle entraîne parfois des effets induits tels qu'une surfréquentation de certains sites par l'afflux de visiteurs.

Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme promeuvent un tourisme durable et de qualité, en prenant en compte la préservation des milieux et en recherchant un équilibre entre les différents acteurs (professionnels, habitants...) pour un partage harmonieux.

Si la problématique de conflits d'usage, de stationnements sauvages, d'incivilités (déchets laissés sur place, prairies piétinées, barrières laissées ouvertes, etc.) était déjà identifiée, elle a été fortement accentuée suite au premier déconfinement du printemps 2020.

En effet, les sites naturels des Bauges, de Chartreuse et périurbains ont été très sollicités suite aux restrictions sanitaires :

- désordres relevant de conflits d'usage,
- grande augmentation des excursionnistes (échappatoire à la ville, démocratisation des loisirs, accès à la fraîcheur et aux points d'eau en particulier),
- tourisme de court et moyen séjour stable.

Un travail a été engagé afin de :

- définir et prioriser les actions à mener pour favoriser et organiser un meilleur accueil des visiteurs sur les sites touristiques de Grand Chambéry,
- prioriser des actions en fonction d'une cohérence d'ensemble sur l'agglomération et des spécificités locales des sites,
- définir les actions pour pacifier l'accueil sur les sites et favoriser un partage de l'espace (excursionnistes, touristes, agriculteurs, locaux, professionnels, propriétaires...),
- définir les critères de choix pour l'attribution du fonds de concours par Grand Chambéry.

Le schéma directeur des sites naturels touristiques permet d'identifier sur la base de critères les sites concernés d'une part, et de proposer aux communes des solutions d'accueil, de sensibilisation des publics et d'aménagement d'autre part.

Les sites suivants ont été identifiés selon plusieurs critères pondérés :

- pondération forte (sécurité, conflits d'usage, sensibilité environnementale, maturité des projets),
- pondération moyenne (attractivité, facilité d'accès, retombées économiques de proximité),
- pondération faible (conditions actuelles d'accueil, contexte géographique, intensité des activités de pleine nature sur le site).

Site	Commune	Coûts prévisionnels estimatifs 2021 (en € HT)
Canyon du Pont du Diable	Bellecombe-en-Bauges	9 400 €
Vallon de Bellevaux	Ecole	13 500 €
Îles du Chéran – Cascade du Pissieu	Lescheraines – Le Châtelard – La Motte-en-Bauges	28 950 €
Lac de La Thuile	La Thuile	15 000 €
Tourbières des Creusates	Saint-François-de-Sales	Pas de projet identifié à ce jour
Canyon de Ternèze	Curienne – Puygros	8 800 €

Lac Mariet	Arith	27 800 €
Le Sire – La Croix du Nivolet – La Féclaz	Les Déserts	55 900 €
Routhennes	Sainte-Reine	18 000 €
Grotte de Prérrouge	Arith – Bellecombe-en-Bauges	69 500 €
Hameaux des Monts - Le Reposoir	Bellecombe-en-Bauges	12 435 €
Cascades de Jacob-Bellecombette	Jacob-Bellecombette	4 000 €
Monterminod	Saint-Alban-Leyse	Pas de projet identifié à ce jour
Col de l'Epine	La Motte-Servolex	6 400 €

L'accueil, la sensibilisation des publics et l'aménagement des sites porteront notamment sur :

- le marquage au sol pour piéton,
- l'installation de panneaux pédagogiques de sensibilisation, de panneaux d'information en entrée, et de panneaux d'accès,
- le renforcement de la mobilité douce avec cheminement,
- la création de places de stationnement,
- la création de parkings temporaires,
- l'installation de portiques,
- l'installation de toilettes sèches,
- l'installation de barrières en bois,
- l'installation de clôtures amovibles,
- l'installation de braseros.

Le schéma directeur relève de la compétence de Grand Chambéry et la maîtrise d'ouvrage des aménagements de la compétence des communes. Un fonds de concours pourra permettre à l'agglomération de soutenir financièrement les communes.

Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme pourront également accompagner les communes qui le souhaitent dans la définition et la réalisation des aménagements.

En conséquence, il est proposé d'approuver le schéma directeur des sites naturels touristiques afin que l'accueil des visiteurs de ces sites sensibles soit envisagé dans une approche globale à l'échelle du territoire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente pour l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement touristique,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le schéma directeur des sites naturels touristiques,

Article 2 : dit que Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme accompagneront les communes dans la définition et la réalisation de leurs projets.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 113-21 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation du schéma directeur des sites naturels touristiques
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire
Date de l'acte :	23 juillet 2021
Annexe(s) :	schéma directeur sites naturels touristiques

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H24800H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24800H1

Date de transmission en Préfecture :	23 juillet 2021
Date de réception en Préfecture :	23 juillet 2021
Période d'affichage :	du au